

Perspectives de développement du plurilinguisme

I. Extension du programme « Apprendre la langue du voisin ».

La Conférence du Rhin supérieur attend des pays partenaires un élargissement du programme de langues et d'échanges « Apprendre la langue du voisin » qui a connu un grand succès et a prouvé son efficacité. L'enseignement dans la langue du voisin doit être proposé dès l'école maternelle et être introduit dans un souci de continuité à partir de la première année de l'école primaire. Chaque élève doit avoir la possibilité de continuer sans aucune interruption l'apprentissage de la langue au cours de l'enseignement secondaire.

II. Domaine de l'enseignement professionnel.

La Conférence du Rhin supérieur recommande de renforcer l'enseignement de la langue du voisin dans l'enseignement professionnel et de l'orienter vers la pratique professionnelle. Il convient de développer le certificat EUREGIO qui repose sur des échanges réguliers de jeunes gens et de jeunes filles en apprentissage et d'élèves des lycées professionnels dans les entreprises du pays voisin. Les stages transfrontaliers, destinés à l'orientation scolaire et professionnelle ou à la formation en entreprise, doivent être proposés en plus grand nombre et devenir un élément stable de l'enseignement orienté vers le métier.

III. Création et extension de classes bilingues dans les établissements scolaires de tous degrés.

La Conférence du Rhin supérieur se fixe pour objectif une offre d'enseignement bilingue à parité de langues, dans lequel non seulement la langue, mais aussi les disciplines seront dispensées aussi tôt que possible dans la langue du voisin. Une concertation renforcée entre les établissements des trois pays doit être mise en oeuvre en vue d'une délivrance conjointe du baccalauréat et de la Allgemeine Hochschulreife.

IV. Intensification dans le Rhin supérieur des échanges de professeurs de tous les degrés d'enseignement.

La Conférence du Rhin supérieur considère qu'un plus grand nombre de professeurs, en particulier ceux des cursus bilingues, devraient être impliqués dans des échanges réciproques fondés sur l'enseignement des disciplines non linguistiques ou sur un projet pédagogique.

V. Création d'une période de stage professionnel transfrontalier.

La Conférence du Rhin supérieur part du principe que les institutions de formation proposent et mettent en oeuvre des modèles qui permettront d'acquérir une formation de base à l'enseignement bilingue dans tous les degrés d'enseignement.

La compétence linguistique, la didactique de l'enseignement des langues et celle de l'enseignement bilingue doivent être approfondies au travers de formations ciblées. L'offre commune d'actions transfrontalières de formation continue, ouvertes à tous les professeurs, doit améliorer le dialogue et la coopération entre les enseignants de la région du Rhin supérieur ainsi qu'entre les administrations scolaires respectives.

VII. Rencontres interculturelles.

Les pays partenaires sont appelés à développer de nouveaux modèles de rencontres scolaires et d'échanges individuels de jeunes et à soutenir des projets thématiques, surtout dans le domaine de la musique, du théâtre, des arts et de l'écologie.

VIII. Nouvelles technologies.

La Conférence du Rhin supérieur recommande, au profit des établissements scolaires et universitaires de la région du Rhin supérieur, l'extension d'un réseau de communication mettant en oeuvre les nouvelles technologies, afin de rendre possible un dialogue direct et de faciliter les partenariats et les projets communs.

IX. Le manuel scolaire du Rhin supérieur.

Le manuel scolaire du Rhin supérieur devra être utilisé dans tous les établissements scolaires de la région du Rhin supérieur. La rédaction du manuel doit être poursuivie et complétée, le moment venu, par de nouvelles fiches pédagogiques.

X. Centres de rencontres européennes.

La Conférence du Rhin supérieur recommande à tous les établissements scolaires d'utiliser de manière plus intensive les centres de rencontres transfrontaliers existants. Elle incite le partenaire suisse à implanter lui aussi de telles structures et lance un appel aux pays partenaires en vue de la transformation de ces centres en lieux de rencontres européens.

XI. Evaluation conjointe de projets plurilingues. Les projets transfrontaliers et les nouvelles formes d'apprentissage de langues dans l'Eurorégion du Rhin supérieur feront l'objet d'une évaluation conjointe régulière, dans le but de les perfectionner, de les renforcer et de les combiner entre eux.

La Conférence du Rhin supérieur soutient, dans le cadre de ses possibilités, la recherche commune dans le domaine de l'apprentissage des langues pour et dans l'Eurorégion plurilingue du Rhin supérieur, ainsi que la diffusion des résultats des recherches dans ce domaine. Son but est de donner valeur et importance aux stratégies de communication et d'apprentissage linguistique extra-scolaires.